

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/01/2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Etaient Présents : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes ROYER Angélique, JOURDAN Marie-Thérèse, CATTEAU Valérie, LECOMPTE Michelle, Mrs GAUTIER Henri-Claude, BRAULT Christophe, DEGASNE Daniel, BRAHIM Xavier, ROUSSEAU Henri, DALIGAULT Noël.

Absent : Mr ORY Sylvain.

Secrétaire de séance : Mr Xavier BRAHIM.

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à intégrer à l'ordre du jour les points suivants :

- Prochaine Enquête publique : Vente d'un chemin communal au lieudit « Les Rallais »,
- Vente de Peupliers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer ces points.

I. FINANCES

2018-01- Travaux Bâtiments Communaux : Menuiserie de la Mairie

Suite aux conseils de Mr Nicolas NERAMBOURG, chargé de mission au pôle Energie au Pays de Fougères, Monsieur le Maire propose de changer la menuiserie côté Nord de la Mairie. Monsieur le maire donne la parole à Mme Marie-Thérèse JOURDAN, Adjointe aux Bâtiments, pour présenter les différents devis. Dans un premier temps, les entreprises CADIEU, CARNET-HAMARD et MCG Agencement ont déposé des devis avec une menuiserie en PVC. Il est constaté que la Société MCG Agencement présentait un devis au-dessus des prix des entreprises CADIEU et CARNET-HAMARD.

Après réflexion, la commune s'oriente plutôt vers une menuiserie mixte, un devis a été demandé à l'entreprise CADIEU et à l'entreprise CARNET-HAMARD.

Michel CADIEU : 10 469,00 € HT avec une plus-value de 335,00 € HT pour oscillo-battant (aspect chêne naturel intérieur)

(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 5 005,12 €)

CARNET-HAMARD : 9 516,75 € HT avec une plus-value de 424,35 € HT pour oscillo-battant et 61,20 € HT pour grille de ventilation (aspect pin verni intérieur)

(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 4 745,04 €)

Après constatation d'une différence de prix de 260,08 € HT qui varie selon l'aspect esthétique (pin ou chêne).

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de retenir le devis de l'entreprise **CADIEU** pour un montant de **10 804,00 € HT** avec la plus-value de l'oscillo-battant,
- de solliciter des certificats d'économies d'énergie pour la menuiserie de la mairie côté Nord par le biais du Pays de Fougères en charge du dossier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis retenu.

2018-02- Projet Extension de la cuisine de la cantine municipale - Subvention au titre de la DETR

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est possible de bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R pour les travaux d'extension de la cuisine de la cantine Municipale. Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider un plan de financement afin de déposer un dossier auprès de la Préfecture.

Le coût prévisionnel des investissements liés à cette opération est le suivant :

- Travaux HT : 38 823,03 €
Coût prévisionnel global HT : 38 823,03 €

Modalités de financement (sous réserve de l'accord des subventions) :

-Subvention D.E.T.R (40%) : 15 500,00 €
- Autofinancement (60 %) : 23 323,03 €
Recettes prévisionnelles HT : 38 823,03 €

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'approuver les travaux de l'extension de la cuisine de la cantine municipale,
- d'approuver le coût estimatif de cette opération pour un montant de 38 823,03 € HT, ainsi que le plan prévisionnel de financement de cette opération,
- de solliciter une subvention auprès de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programme 2018,
- d'autoriser Monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération.

2018-03- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le BP 2018

Monsieur le maire rappelle que préalablement au vote du budget 2018, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-14 du CGCT, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des inscrits au budget 2017.

Budget 2017

Chapitre 20	46 901,00 €	¼ = 11 725,25 €
Chapitre 21	86 570 €	¼ = 21 642,50 €

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget 2018.

2018-04- DM n° 5 rectifiée : Virement de Crédit

Monsieur le Maire informe qu'une rectification est nécessaire sur la décision modificative n°5 en date du 15 décembre dernier relative au transfert de subvention d'équipement au compte de résultat pour l'aménagement intérieur de l'espace intergénérationnel. En effet, cette dernière présente un déséquilibre au sein de chaque section. Afin d'y remédier, il faut plutôt utiliser les chapitres 021 et 023.

Monsieur le maire propose de rectifier la DM n° 5 de la façon suivante :

Investissement

- Dépenses :

au compte 13918-040 : + 12 770,00 €

- Recettes :

au compte 021 : + 12 770,00 €

Fonctionnement

- Dépenses :

au compte 023 : + 12 770,00 €

- Recettes :

au compte 777-42 : +12 770,00 €

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'annuler la DM n° 5 en date du 15 décembre 2017,
- d'approuver les écritures présentées ci-dessus,

2018-05- Demande d'acquisition du chemin rural au lieudit « La Grande Rallais »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Daniel DEGASNE, domicilié au lieudit « La Grande Rallais ». Il demande à acquérir une portion du chemin communal bordant les parcelles cadastrées en section D n° 431, 432, 433 et 436. Monsieur le Maire invite Monsieur DEGASNE à se retirer puisqu'il est concerné par ce dossier et propose à l'assemblée de céder cette portion de chemin communal au propriétaire riverain et ainsi de l'intégrer à la prochaine enquête publique dans le cadre de la procédure de cession des biens communaux.

***Le Conseil Municipal – Après en avoir délibéré
Décide***

- de porter cette demande à la prochaine enquête publique.

2018-06- Vente de Peupliers

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain (F n° 454 d'une superficie de 3270 m2) situé au moulin d'Ory planté en peupliers.

L'exploitation forestière GROUAZEL de St Sauveur des Landes propose de racheter 1 lot de 31 peupliers pour un montant de 1500,00 €.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de vendre à l'entreprise GROUAZEL dont le siège social est à St Sauveur des Landes des peupliers pour un montant de 1 500,00 €,
- d'autoriser le maire à signer le contrat de vente de coupes de bois

II- AFFAIRES DIVERSES

1- Projet Arasement de talus

Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur Daniel DEGASNE souhaite araser le talus bordant ses parcelles cadastrées en section D n° 432,434 et 436. Il est prévu dans le cadre du plan Breizh Bocage avec le concours de Fougères Agglomération de compenser ce projet par la création d'un nouveau talus avec une longueur identique. Le conseil municipal prend acte.

2- Projets 2018

Monsieur le maire présente à l'assemblée les dossiers actuellement engagés financièrement ainsi que les projets à venir. La liste des projets sera jointe au compte rendu.

3- Proposition d'une commande de tableaux

Monsieur le maire présente à l'assemblée le book de Mme Sabrina VERRIER. Il propose à l'assemblée d'acquérir plusieurs tableaux pour un coût d'environ 300,00 €. Le conseil municipal propose qu'elle apporte quelques tableaux en mairie.

4- Création du conseil de développement de Fougères Agglomération

Fougères Agglomération souhaite que la Commune propose une association susceptible de rejoindre le conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et environnementaux. Monsieur le maire proposera à l'association Bazouge Qualité Environnement de nommer un membre de leur choix. Le Conseil municipal prend acte.

5- Compte rendu de la Commission cantine

Monsieur le maire donne la parole à Angélique ROYER, adjointe à l'enfance pour évoquer le compte rendu de la commission cantine en date du 16 janvier dernier. Quelques actions peuvent être mises en place comme :

- le changement des dalles de plafond pour une meilleure isolation phonique,
- l'éventualité de recruter une personne supplémentaire au moment du repas,
- de faire la surveillance des élèves dans la cour de l'école après le repas (à voir avec l'école si c'est possible),
- la mise en place d'un cahier rouge qui sera rempli quotidiennement.

6- Dates d'Ouverture du centre de loisirs en Juillet prochain

Madame Angélique ROYER, adjointe à l'enfance, demande à l'assemblée de fixer les dates précises pour l'ouverture du centre de Loisirs en juillet prochain. Voici la proposition :

- Du 9 juillet 2018 au vendredi 3 août 2018

Le conseil municipal n'a pas pris de décision pour l'ouverture en août prochain.

7- Mise à disposition des salles de l'Espace intergénérationnel

Madame Angélique ROYER informe l'assemblée que Madame Stéphanie TRAVERS, assistante maternelle, souhaite obtenir une salle dédiée aux enfants de moins de 3 ans pour des rencontres entre les assistantes maternelles. Le conseil municipal accepte de mettre à disposition une salle de l'espace intergénérationnel

Autrement, suite aux travaux qui seront réalisés à l'école, l'équipe enseignante de l'école privée Ste Anne souhaite disposer de deux salles entre les vacances de Février et les vacances de Pâques. Le conseil municipal prend acte. Il faudra certainement passer une convention entre les parties. Ce point sera abordé au prochain conseil municipal.

8- Bibliothèque Municipale

Suite à la réunion des bénévoles de la bibliothèque, il a été décidé de ne plus accepter les dons de livres. Les personnes depositaires seront redirigées vers des organismes adéquats.

9- Rythmes scolaires à la rentrée de 2018

Suite à la réflexion menée autour du rythme scolaire, l'école Ste Anne retournera à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.

10- Prochaines dates à retenir :

- **Commission de finances** : Jeudi 8 février à 20h00
- **Commission urbanisme** : Samedi 27 janvier à 10h30
- **Conseil Municipal** : Vendredi 23 février à 20h00

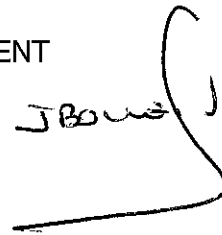
La séance est levée à 22 heures 25 minutes.

Fait et délibéré le 18 janvier 2018

Le Secrétaire de Séance,
Xavier BRAHIM



Le Maire,
Joseph BOIVENT



100

(

(